

Image not found or type unknown



Vente d'armes de catégorie D

Par **FERPLET**, le **27/10/2014** à **17:45**

BonjourrrrrJ envisage de faire les marchés et de proposer des armes de catégorie D (anciennement catégorie 6)
A savoir Bombes lacrymogènes , nunchakus , matraques télescopiques, Katana ,laito etc.
Sachant que ces armes sont vendues sur internet et en magasin , me faut il une autorisation pour vendre sur les marchés ?
Il est bien évidant que la vente aux personnes mineures est interdite.
Bien cordialement